

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 114 (1988)

Heft: 10

Artikel: Loisirs, ville et nature

Autor: Weibel, Jean-Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-76803>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Loisirs, ville et nature

L'évolution des horaires de travail exerce un double effet sur les activités de loisirs : elle leur accorde plus de temps, d'une part, et en renforce la nécessité par l'intensification du travail qui en résulte, d'autre part.

Le besoin accru de lieux de détente exerce une pression certaine sur la nature, sauvage aussi bien qu'assimilée par l'agriculture. Les milieux de la protection de la nature se préoccupent de ce problème, bien sûr, mais pas dans l'optique de la population en quête d'espaces où elle puisse trouver détente et repos. Une récente étude commandée dans le cadre du programme national de recherche « Utilisation du sol en Suisse » se penche sur cet aspect du problème¹.



Le développement quantitatif et qualitatif des agglomérations urbaines restreint de plus en plus les espaces propices à la détente et aux loisirs, en même temps qu'il en accentue la nécessité.

PAR JEAN-PIERRE WEIBEL,
RÉDACTEUR EN CHEF

La création ou la mise à disposition de tels espaces se heurtent évidemment à la rareté et au coût du sol dans notre pays, mais aussi à la rigidité des habitudes et des institutions. En mandatant deux architectes genevois pour étudier les moyens de répondre à ces besoins, le programme national « Sol » a ouvert la discussion sur un thème aussi actuel que délicat.

Disparités institutionnelles

Mieux les loisirs sont susceptibles d'être meublés dans le cadre d'une société ou d'un club, meilleures seront les chances que soit mis à disposition l'espace nécessaire (la pratique pouvant être aussi bien active que passive ; exemple : le football). Les pouvoirs publics examineront de façon approfondie et souvent bienveillante les demandes présentées par de telles sociétés ou par les milieux qui gravitent autour d'elles (navigation de plaisance, tennis, par exemple).

Les loisirs individuels, non structurés (balades pédestres agrémentées de

jeux et de pique-niques, par exemple), ne bénéficient pas d'une telle audience, d'où pénurie d'espaces correspondants.

Sources de conflits

On ne résumera pas ici l'étude d'Aristea et Manuel Baud-Bovy, dont la lecture me paraît indispensable au vu de l'évolution de notre mode de vie, mais on en retiendra quelques propositions. La meilleure utilisation des espaces et des équipements déjà consacrés aux loisirs vient évidemment en premier lieu. Qu'il s'agisse de parcs publics et d'équipements sportifs, il serait certes facile d'imaginer une ouverture à un plus large public et à des activités plus fréquentes et mieux diversifiées.

Faisant l'inventaire des espaces supplémentaires qu'on pourrait affecter – souvent de façon complémentaire à l'utilisation actuelle –, les auteurs suggèrent d'élargir et de faciliter l'accès du public aux zones agricoles, aux forêts et aux sites naturels protégés.

Le premier point soulève évidemment la question de la politique agricole de notre pays. En effet, l'utilisation de moyens de culture intensive² conduit à produire de coûteux excédents et à de périodiques changements d'orientation des cultures. Plutôt que de financer l'écoulement d'excédents, on pourrait affecter des moyens financiers à l'aménagement d'espaces de loisirs en

zone agricole ; mais que de montagnes politiques à déplacer...

Un accès facilité au domaine forestier est pensable, mais il demande à être organisé et contrôlé ; certes, les moyens d'une telle gestion ne sont actuellement pas disponibles, mais cela ne représente pas un obstacle infranchissable.

L'accès aux sites naturels protégés constitue incontestablement un point critique, car l'exiguïté de notre territoire joue un rôle capital en ce qui concerne la faune. En effet, il existe notamment un certain nombre d'espèces d'oiseaux migrateurs nichant en Suisse en voie de disparition dans notre pays, parce que leurs lieux de nidification ne leur assurent plus protection et tranquillité suffisantes. C'est par exemple le cas du courlis cendré, naguère encore fréquent. Tous les animaux sauvages ne s'adaptent pas aux modifications de leur biotope avec la même facilité. Cette « banalisation » des milieux naturels est liée à la densité élevée de notre population. C'est pourquoi les organisations de protection de la nature exigeront à juste titre le maintien de véritables « sanctuaires », interdits aux activités de loisirs faisant l'objet de l'étude.

Le prix des loisirs

Toutes les solutions proposées par les auteurs ont un point commun : elles exigent des moyens matériels et personnels accrus de planification, de gestion et d'entretien, sous l'égide des pouvoirs publics³. Il est évidemment bon qu'on réalise que la qualité des loisirs offerts à chacun a son prix. Cela signifie que les villes sont le mieux préparées à assumer de telles tâches. De plus, l'amélioration des espaces de loisirs en ville et à proximité des villes présente d'immenses avantages, en créant l'attrait du logement en ville et en limitant les distances entre logement et lieux de détente. L'utilisation des espaces ruraux et forestiers par les citadins pose des problèmes qu'il est possible d'éviter ainsi en partie, ce qui indique les priorités à attribuer aux propositions des auteurs, auxquelles on ne peut que souhaiter une vaste audience.

Jean-Pierre Weibel

¹ BAUD-BOVY, ARISTEA ET MANUEL : « Loisirs de plein air et économie de sol » ; rapport 10/1 du programme national « Sol », Liebefeld-Berne, 1987.

² D'où les préoccupations écologiques ou sociales sont largement absentes...

³ On peut douter que la création, proposée par les auteurs, d'une « Commission fédérale des loisirs de plein air » – avec l'inévitable création d'une administration correspondante – fasse l'unanimité.